



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 05 avril 2019 à 18 heures
Place de l'Hôtel de Ville

Présents :

Mme ABEL Françoise, Mme BAROTTE Mauricette, M. BOULANGER Patrick, Mme CALVINHO Augusta, Mme CLAUDEL Josette, M. DEMANGE Michel, M. DESMOUGINS Philippe, Mme FAIVRE Danièle, M. GERMAIN Philippe, Mme GRIFFAULT Henriette, M. GUYON Bernard, Mme HERTELER Françoise, M. LE ROUX Yves, Mme MILLOTTE Nathalie, M. NICHINI Christian, M. REMY Michel, Mme THIRIAT Christiane

Procurator(s) :

Mme BELLAMY Valérie donne pouvoir à Mme CALVINHO Augusta, Mme GILLET Laurence donne pouvoir à Mme THIRIAT Christiane, Mme LAURENT Catherine donne pouvoir à M. LE ROUX Yves, M. PETIN Eric donne pouvoir à M. BOULANGER Patrick, Mme RENAUX Sandrine donne pouvoir à Mme MILLOTTE Nathalie, M. SENGLER Gilles donne pouvoir à M. DESMOUGINS Philippe, M. TISSERAND Jean-Charles donne pouvoir à Mme FAIVRE Danièle, M. VALENTIN Didier donne pouvoir à M. GERMAIN Philippe, M. THIOLIERE Frédéric donne pouvoir à M. GUYON Bernard

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme BELLAMY Valérie, Mme FERREIRA Déolinda, Mme GILLET Laurence, Mme LAURENT Catherine, M. PETIN Eric, Mme RENAUX Sandrine, M. SENGLER Gilles, M. THIOLIERE Frédéric, M. TISSERAND Jean-Charles, M. VALENTIN Didier

Secrétaire de séance : M. BOULANGER Patrick

Président de séance : M. DEMANGE (sauf lors du vote du compte administratif)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 22 03 2019 et l'ordre du jour de la présente réunion ainsi que le retrait du projet de délibération n° 19 du rapport. Une page rectifiée des documents préparatoires relatifs au budget est distribuée suite à l'oubli d'une ligne lors de la rephotographie.

2019-020 - FINANCES LOCALES – BUDGET EAU – COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-021 - FINANCES LOCALES – BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-022 - FINANCES LOCALES – BUDGET FORET – COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-023 - FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-024 - FINANCES LOCALES – BUDGET EAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Considérant que M. le Maire s'est retiré pour le vote du compte administratif, présenté par M. Yves LE ROUX, 1^{er} Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

2019-025 - FINANCES LOCALES – BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Considérant que M. le Maire s'est retiré pour le vote du compte administratif, présenté par M. Yves LE ROUX, 1^{er} Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

2019-026 - FINANCES LOCALES – BUDGET FORET – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Considérant que M. le Maire s'est retiré pour le vote du compte administratif, présenté par M. Yves LE ROUX, 1^{er} Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

2019-027 – FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Considérant que M. le Maire s'est retiré pour le vote du compte administratif, présenté par M. Yves LE ROUX, 1^{er} Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

2019-028 – FINANCES LOCALES – BUDGET EAU – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2018.

2019-029 – FINANCES LOCALES – BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2018.

2019-030 – FINANCES LOCALES – BUDGET FORET – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2018.

2019-031 – FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2018.

2019-032 – FINANCES LOCALES – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2019

Un avis favorable au maintien des taux des taxes locales 2018 a été émis par la Commission des Finances réunie le 11 mars 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE ainsi qu'il suit les taux des taxes locales pour 2019 :

Taxes	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2019	Produit attendu
Habitation	4 996 000 €	11.74	586 530 €
Foncier bâti	4 037 000 €	19.22	775 911 €
Foncier non bâti	96 400 €	33.61	32 400 €
TOTAL	9 129 400 €		1 394 841 €

2019-033 – FINANCES LOCALES – BUDGET EAU 2019

Le budget de l'EAU a fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances le 11 mars 2019 qui a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le budget de l'EAU 2019.

2019-0034 – FINANCES LOCALES – BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Le budget de l'ASSAINISSEMENT a fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances le 11 mars 2019 qui a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le budget de l'ASSAINISSEMENT 2019.

2019-035 – FINANCES LOCALES – BUDGET FORET 2019

Le budget de la FORET a fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances le 11 mars 2019 qui a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le budget de la FORET 2019.

2019-036 – FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL 2019

Le budget PRINCIPAL a fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances le 11 mars 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le budget PRINCIPAL 2019.

2019-037 – FINANCES LOCALES – AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT – SALLE MULTI-ACTIVITES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE la mise à jour du montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant total	2016	2017	2018	2019	
				Report	Crédits 2019
2 463 503,89 €	143 639.29 €	1 193 260.30 €	957 304.30 €	104 300 €	65 000 €

DIT que les dépenses seront équilibrées comme suit :

- FCTVA : 400 000.00 €
- Autofinancement : 1 618 503.89 €
- Subventions : 445 000.00 €

2019-038 – DOMAINE ET PATRIMOINE – DROIT DE PREEMPTION FORESTIER – ACQUISITION ET SOUMISSION DE PARCELLES FORESTIERES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ANNULE la soumission de la parcelle forestière cadastrée section D 166, d'une superficie de 10 600 m2, les autres dispositions de la délibération n° 2018-090 demeurent applicables,

AUTORISE l'exercice du droit de préemption selon les dispositions de l'article L 331-22 du Code forestier, sur les parcelles cadastrées B 516 et B 517 pour une superficie totale de 5 420 m2 et pour un montant de 5 000 €, hors frais d'acte, relatif à la Décision d'Intention d'Aliéner (DIA) de Maître VILLEMEN-BAGARD,

AUTORISE l'acquisition des parcelles B 516 et B 517 pour une superficie totale de 5 420 m2 pour un montant de 5 000 €,

DIT que les frais de notaires seront à la charge de la commune,

ACCEPTE la soumission des parcelles cadastrées B 516 et B 517 après l'acquisition,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2019-039 – DOMAINE ET PATRIMOINE – CLASSEMENT DU SITE DU SAINT-MONT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DEMANDE le classement du site du Saint-Mont au titre des dispositions des articles L 341-1 et suivants du Code de l'environnement,

CHARGE M. le Maire d'informer les services de l'Etat compétents de la présente décision.

2019-040 – RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CREE un emploi permanent d'entretien polyvalent à temps non complet, à raison de 20/35^{èmes} au grade d'adjoint technique du cadre des emplois des adjoints techniques relevant de la catégorie C,

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,

INDIQUE que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné,

PRECISE qu'en cas d'absence temporaire d'agents occupant l'emploi permanent, un non-titulaire pourra être recruté dans le cadre de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 susvisée. Dans ce cas, la rémunération est fixée au 1^{er} échelon de la catégorie du grade d'appartenance de l'agent remplacé,

PRECISE que ces emplois pourraient être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 susvisée.

2019-041 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de la création des postes ci-dessus listés, à compter du 5 avril 2019,

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,

PRECISE qu'en cas d'absence temporaire d'agents occupant l'emploi permanent, un non-titulaire pourra être recruté dans le cadre de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 susvisée. Dans ce cas, la rémunération est fixée sur le 1^{er} échelon de la catégorie du grade d'appartenance de l'agent remplacé (IM 325 à la date de la présente délibération),

PRECISE que ces emplois pourraient être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 susvisée,

INDIQUE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de l'exercice 2019.

2019-042 – SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE



Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE ces rapports qui sont consultables en Mairie ainsi que la note annuelle relative aux redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

2019-043 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Vu l'article L. 1222-22 du CGCT et la délibération 2014-013 du 04 avril 2014, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation.

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** des Décisions prises.

 Le Maire,

Michel DEMANGE